NOTE D'INFORMATION

FCP OPTIMA EQUILIBRE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
ALPHAVEST ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikrame METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 03-25 relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26099 en date du 21/05/2026.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **ALPHAVEST ASSET MANAGEMENT** sise à **ESPACE LES LAURIERS, AILE B, 4ème ETAGE, ANGLE DES AVENUES ANNAKHIL ET MEHDI BEN BARKA, HAY RIAD, RABAT** représentée par **Madame Widad OUARDI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

ALPHAVEST ASSET MANAGEMENT S.A
Espace les Lauriats Ailes B, 4ème Etag.
Angle. Av Annakhil et Mehdi Ben Barka
Rabat

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

GO

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP OPTIMA EQUILIBRE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039679**
- Date et référence de l'agrément : **18/04/2025, GP25063**
- Date de création : **05/05/2025**
- Siège social : **ESPACE LES LAURIERS, AILE B, 4ème ETAGE, ANGLE DES AVENUES ANNAKHIL ET MEHDI BEN BARKA, HAY RIAD, RABAT**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00** Dirhams
- Société de gestion : **ALPHAVEST ASSET MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire** sis à **101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca** représenté par **Monsieur Abdeslam BENNANI** et **Monsieur Rachid MOUSSADI**
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
AlphaVest Asset Management	Mme Widad OUARDI
AlphaVest Investment Management	M. Hicham CHRAIBI

- Commissaire aux comptes : **A. SAAIDI ET ASSOCIES** représenté par **Bahaa SAAIDI**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

GO

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié.**
- Indice de référence : **L'indice de référence est composé de 60% MBI Global (calculé par BMCE Capital) et 40% MASI (indice calculé et publié par la Bourse de Casablanca).**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui permet de générer un rendement supérieur ou égal à celui de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira au maximum 60% de ses actifs, sans les atteindre, hors titres d'« OPCVM Actions » et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public.

 Le fonds investira également au maximum 90% de ses actifs, sans les atteindre, hors titres d'« OPCVM obligations », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

 Le FCP pourra également investir en titres d'OPCVM, titres d'OPCC et titres de FPCT.

 L'investissement en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, ainsi qu'en titres de créances, ne peut à aucun moment être nul.

 Le FCP pourra consacrer une partie de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le FCP pourra également réaliser des opérations de prêt-emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension de titres, tout en respectant la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

 - **Actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription détachés des actions ou certificats, inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public ;**
 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Titres de créances émis ou garantis par l'État ;**
 - **Obligations ;**
 - **Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts ;**
 - **Instruments financiers à terme ayant pour sous-jacent des instruments financiers, des indices, des taux d'intérêt ou des devises ;**
 - **Titres d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) à hauteur de 50% au maximum de l'actif net ;**
 - **Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ;**
 - **Titres émis par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;**
 - **Dépôts à terme ;**
 - **Placements en devises à l'étranger selon la réglementation en vigueur.**
- Durée de placement recommandée : **2 ans et plus.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public : Les personnes physiques et morales résidentes et non résidentes ainsi que les investisseurs institutionnels.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMC

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **03/06/2025.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, chaque jour ouvré. En cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat seront affichées, le premier jour ouvré suivant la détermination de la valeur liquidative, dans les locaux d'Alphavest Asset Management et d'Alphavest Investment Management. Elles seront également publiées dans un journal d'annonces légales ainsi que sur le site électronique de la société de gestion, au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès d'Alphavest Asset Management ou d'Alphavest Investment Management avant 11h30 pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du jour suivant.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Le « FCP OPTIMA EQUILIBRE » est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.**
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale : **Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum du montant souscrit dont 0,2% au minimum, incompressible acquis au FCP.**

 - Commission de rachat maximale : **Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum du montant racheté dont 0,1% au minimum, incompressible acquis au FCP.**

 - Cas d'exonération : **À la discrétion du réseau placeur hors part acquise. Les droits acquis au fonds ne seront pas applicables aux opérations de rachat/souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume.**

- Frais de gestion : **Le taux des frais de gestion annuel est au maximum de 2% hors taxes. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par ALPHAVEST ASSET MANAGEMENT, détenues en portefeuille. Ils seront débités au terme de chaque mois.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
(2) Commissaire aux comptes	12 000 dh HT
(3) Commissions AMMC	0,025% HT
(4) Commission Dépositaire	0,035% HT
(5) Commission Maroclear	(Commission de gestion du compte émission-annuel) : 3 600 Dhs HT ; (Droit d'admission-trimestriel) : selon les conditions en vigueur
(6) Prestations de ALPHAVEST ASSET MANAGEMENT	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMC

GO